

Les crédits

Permettez-moi de rappeler quelques statistiques que je lui demanderai de commenter par la suite. En 1979-1980, les paiements de transfert versés à l'Ontario couvraient 47 p. 100 des dépenses au chapitre de la santé. Quand les libéraux ont quitté le pouvoir en 1984, cette proportion était tombée à 41 p. 100. Elle a de nouveau diminué, passant à 34 p. 100, pour finalement atteindre de nos jours 31 p. 100. En réalité, l'érosion des paiements de transfert a commencé sous le règne des libéraux en 1980, et ces versements ne couvraient plus que 41 p. 100 des dépenses quand ils ont quitté le pouvoir en 1984.

D'ici 1994-1995, ma province, la Colombie-Britannique, aura perdu 6,8 milliards de dollars en paiements de transfert et en paiements versés dans le cadre du FPE. La perte de 40 p. 100 de cette somme, soit 2,6 milliards de dollars, est directement attribuable aux mesures que le gouvernement libéral a prises en 1982 et en 1983.

Voilà le bilan du gouvernement libéral. C'est lui qui, le premier, a miné le système de santé et la capacité des provinces de payer. J'aimerais que le député commente ces statistiques. Le gouvernement fédéral libéral n'a-t-il pas pris ces mesures? Les libéraux n'ont-ils pas été les premiers à réduire les paiements versés aux provinces au chapitre de la santé?

M. Volpe: Monsieur le Président, je remercie mon collègue de sa question. J'aurais espéré que, pour calculer les répercussions financières des décisions prises au sujet des soins de santé par les gouvernements libéraux de l'époque, il ne choisisse pas les données actuarielles que l'on fait présentement circuler pour expliquer toutes sortes d'hypothèses concernant les régimes de pension.

J'aurais espéré qu'il s'en tienne aux données en dollars de 1983 et 1984. Il a choisi de ne pas le faire. Aussi, je choisis de ne pas répondre à des questions hypothétiques concernant le passé.

En réponse à sa deuxième question, je rappelle à mon collègue que c'est exactement cela que les ententes prévoyaient. Le gouvernement fédéral et les autorités provinciales de l'époque ont négocié des ententes qui établissaient la proportion de la contribution fédérale et celle de la contribution provinciale. Ce n'est pas le cas actuellement.

Selon moi, le fait que trois provinces aient intenté des poursuites devant les tribunaux à cause des décisions prises unilatéralement par le gouvernement fédéral tend à prouver que les réductions effectuées à l'époque res-

pectaient l'esprit des négociations et qu'elles ont été acceptées en regard de la conjoncture qui existait alors.

M. George S. Baker (Gander—Grand Falls): Monsieur le Président, la motion présentée par le NPD est en fait une fausse motion. Elle ne dit pas la vérité.

Le motionnaire du NPD est en train de rêver, ou a rêvé, que le premier ministre de Terre-Neuve veut renoncer au principe d'universalité et imposer des frais modérateurs ainsi que des frais d'utilisation en matière de soins de santé. Cela n'est pas vrai.

Pourquoi ne peut-on proposer maintenant un amendement portant que le chef du NPD s'oppose au principe d'universalité? Pourquoi pas? Cette motion est une blague. Elle ne correspond pas à la réalité. C'est une déformation pure et simple de la réalité. Je ne peux dire que cette motion est mensongère; je ne peux traiter quelqu'un de menteur. Je sais cela, mais cette motion ne correspond pas à la réalité.

Peut-être le motionnaire ne sait-il pas que sa motion ne reflète pas la réalité. Je n'en sais rien, mais je me permets de dire au député qu'il est tout à fait dans l'erreur. Comment peut-on voter sur une motion qui renferme des renseignements erronés selon lesquels le premier ministre de Terre-Neuve aurait fait une déclaration et pris position, alors que ce n'est pas vrai? Que faites-vous lorsqu'une telle motion est mise aux voix? Faut-il voter pour ou contre alors que vous savez que son contenu est complètement faux? Le premier ministre de Terre-Neuve n'a jamais fait une telle déclaration, ni écrite, ni à la radio, ni à la télévision. Tout cela est une pure invention du NPD qui répand de fausses rumeurs à l'égard de propos qu'aurait tenu un premier ministre provincial.

Si le NPD avait fait preuve d'honnêteté, comme il le devrait, il se serait informé, il aurait appris ce que le premier ministre de Terre-Neuve a dit, et il aurait constaté. . .

M. Karpoff: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement.

J'aimerais une clarification de votre décision portant que l'amendement des libéraux était recevable. Selon mon interprétation de vos propos, vous avez décidé que la motion se terminait avec l'expression «régime d'assurance-maladie», et que le reste de la motion proposée par le Nouveau Parti démocratique ne pouvait plus faire l'objet du débat.